Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-200064699-20260605-DEL_2026_078-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	28	29

Vote
A l'unanimité
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 5 Juin à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Beaussais-sur-Mer s'est réuni en Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ORVEILLON Philippe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/05/2026.

Présents : Mme AMOURET Anne, Mme ARMANGE Cécile, M. BERTIN Yann, M. BONENFANT Mikaël, Mme BROUSTÉ Chrystelle, Mme CHASSEVENT Marie, Mme DE SALINS Catherine, Mme DURETZ Laurence, Mme FRÉTIGNÉ Claudine, M. HASLAY Jean-Michel, M. JÉGARD Yann, Mme JOUANNEAU Estelle, M. LANGERON Christophe, M. MAREC Jean-Pierre, Mme MERRIEN Violaine, Mme NEZOU Marie-Reine, Mme OLEK Anne-Sophie, M. ORVEILLON Philippe, M. PARDO Gregory, Mme PARIS Pascaline, M. QUICLET Pierre, M. RAHARD Ludwig, M. RENOU Patrick, M. ROUSSEL Christian, Mme TIRÉ Maryse, M. VILLENEUVE Guillaume, Mme VOLTON Estelle, M. WAGLER Henrique

Excusé ayant donné procuration : Mme MARIN Magali à M. RENOU Patrick

A été nommé secrétaire : M. BERTIN Yann

2026-078 – Cession amiable des parcelles B1090 et B1104 situées au Bois Joli au Syndicat mixte Eau du Pays de Saint-Malo

Rapporteur : Cécile Armange, adjointe à l'environnement

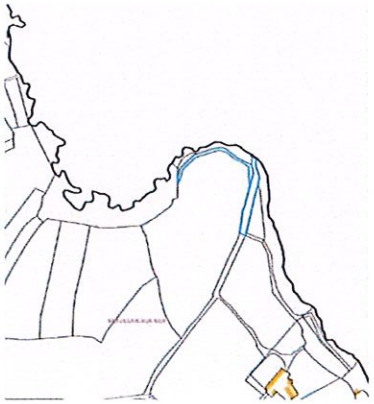
Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-21, L.2211-1 à 2211-19 et L.2241-1,*
Vu *le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L.3211-14,*
Vu *la délibération n°2025-086 du 6 novembre 2025 approuvant la cession des parcelles B 1030 et B 1104 au Syndicat mixte Eau du Pays de Saint-Malo*
Vu *l'avis du Pôle d'Évaluation Domaniale d'Ille-et-Vilaine, sous la référence n°2026-22209-33441, en date du 28 mai 2026*
Considérant *que la commune est propriétaire parcelles en zone naturelle situées au Bois Joli - Ploubalay,*
Considérant *l'offre reçue le 1er juillet 2024 pour un prix de cession à 2 594,07 € net vendeur, hors droits et frais de notaires à la charge de l'acquéreur,*
Considérant *qu'avant d'autoriser la signature de tous les actes, il convient pour le Conseil Municipal d'approuver le choix des repreneurs et son offre,*

Monsieur le Maire informe que le syndicat mixte Eau du Pays de Saint-Malo souhaite acquérir deux parcelles situées au Bois Joli sur la commune déléguée de Ploubalay.

Le syndicat mixte Eau du Pays de Saint-Malo gère la production (captage et potabilisation) de l'eau. Ce dernier fournit 42 communes des rives gauche et droite de la Rance (137 000 habitants).

Le syndicat mixte a sollicité la commune de Beaussais-sur-Mer pour acquérir deux parcelles dans le secteur du Bois Joli :

- 209 B 1090 de 970 m^2 en zone naturelle (zone de protection des espaces naturels et des paysages)
- 209 B 1104 de 1484 m^2 en zone naturelle (zone de protection des espaces naturels et des paysages)



Le syndicat mixte propose l'acquisition de ces parcelles pour 2 594,07 €, hors frais d'acte à la charge de l'acheteur.

Cécile ARMANGE précise qu'à ce jour les parcelle sont non cultivées et que cette cession permettra la préservation de la qualité de l'eau et déleste surtout notre commune d'entretien de ce périmètre.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-200064699-20260605-DEL_2026_078-DE

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions sur le sujet. Aucune question n'est soulevée.

En conséquence et après délibéré, le conseil municipal à l'**unanimité**, décide de :

- **APPROUVER** la cession à l'amiable des parcelles B 1030 et B 1104, pour un montant de **2 594,07 € net vendeur** (hors droits et frais de notaires à la charge de l'acquéreur),
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer pour le compte et au nom de la commune tous actes relatifs à cette vente,
- **DESIGNER** l'Office notarial de Maîtres Sylvain Hellivan et Valérie Gicquel-Hellivan situé à Beaussais-sur-Mer pour la rédaction des actes à intervenir

En mairie, le 08/06/2026

Président de séance :
M. ORVEILLON Philippe, Maire



Secrétaire de séance :
M. BERTIN Yann

